

SÉANCE ORDINAIRE 17 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUARANTE-CINQ.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Louis-Philippe Marineau, vice-président et représentant de Saint-Joseph-du-Lac Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 024-06-2019

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2019 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 025-06-2019

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL</u> 2019

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RA 026-06-2019

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2019</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 17-06-2019 au montant de **7 947.09 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



EXPLOITATION

Résolution RA 027-06-2019

4.1 <u>HONORAIRES RELATIFS À LA GESTION, L'ADMINISTRATION ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE DU POSTE DE L'ÉRABLIÈRE</u>

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement du débitmètre du

poste de l'Érablière;

CONSIDÉRANT QUE la firme aura comme mandat de :

- Participer à une réunion de démarrage;
- Effectuer la vérification des dessins d'atelier;
- Surveiller le chantier;
- Effectuer la mise en route et l'acceptation des travaux;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu mandater la firme GBI, Services d'ingénierie, afin d'assurer la surveillance des travaux du remplacement du débitmètre au poste de l'Érablière pour une somme d'au plus 3 500 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-050-00-411 code complémentaire 19-001 et financée par une quote-part spéciale facturée aux trois (3) municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 028-06-2019

6.1 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit ajournée au 10 juillet 2019 à 18h45. Il est 21h00.

YVES LEGAULT	STÉPHANE GIGUÈRE
Président	SECRÉTAIRE